



**VILLE DE  
LEUDEVILLE**

**Date de Convocation :  
20/02/2019**

**Nombre de conseillers**

**En exercice 15  
Présents 11  
Votants 12**

Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Palaiseau au titre du contrôle de la légalité

Envoyé en préfecture le 26/02/2019

Reçu en préfecture le 26/02/2019

Affiché le

ID : 091-219103322-20190226-3321901-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix neuf , le 25 février le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie, en séance publique sous la présidence de Jean Pierre LECOMTE, Maire de la commune.

Présents : M. LECOMTE, Mme CHEVOT, M. PETIT DE LEUDEVILLE, Mme FAFOURNOUX, M. CHARPENTIER, M. LABOUSSET, Mme TARTAR, M COUADE. M. DUPRE, M. FANICHET, M LESIEUR

Pouvoirs Mme FAIX à M.CHARPENTIER, M. BOUSSELET, à M. LECOMTE

Absents Mme ROULLEAU, Mme LEBOUBE

Secrétaire : MME CHEVOT

**OBJET : ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)  
BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DU PROJET DE PLU**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.151-1 et suivants, L.103-6, R.151-1 et suivants, et R.153-3,

**VU** la délibération du conseil municipal en date du 25 Février 2015 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, fixant les objectifs, et définissant les modalités de la concertation auprès des habitants,

**VU** les orientations du projet d'aménagement et de développement durables (P.A.D.D.) débattues lors du conseil municipal en date du 17 mai 2016 puis du 18 janvier 2018,

**VU** le projet de Plan Local d'Urbanisme comprenant notamment le rapport de présentation, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.), les Orientations d'Aménagement et de Programmation (O.A.P.) le règlement et ses documents graphiques, ainsi que les annexes,

**VU** la concertation menée depuis la prescription de l'élaboration du PLU.

**Vu** les remarques faites lors du pré-conseil en date du 20 février 2019, qui ont été prises en compte à savoir : Evaluation environnementale : les cartes PADD et OAP sont actualisées.

Bilan de concertation : le sommaire du bilan est actualisé et le bilan est complété pour prendre en compte l'ensemble des modalités mises en place

**CONSIDERANT** que le projet de PLU est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques associées à cette élaboration et aux personnes publiques qui ont demandé à être consultées ou directement intéressées,

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

**APRES** en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Envoyé en préfecture le 26/02/2019

Reçu en préfecture le 26/02/2019

Affiché le 26/02/2019

ID : 091-219103322-20190226-3321901-DE

**DELIBERE ET TIRE** le bilan de la concertation présentée

**ARRETE** le projet du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune tel qu'il est annexé à la présente

**PRECISE** que le dossier sera communiqué pour avis aux personnes publiques associées ainsi qu'aux personnes publiques qui ont demandé à être consultées,

**PRECISE**, qu'en application de l'article R.153-3 du Code de l'urbanisme, la délibération sera affichée pendant 1 mois et qu'en application des articles L.103-2 à L.103-6 du Code de l'urbanisme, le dossier définitif du projet de révision, tel qu'arrêté par le Conseil Municipal, est tenu à la disposition du public.

**PRECISE** que conformément aux articles L.153-11 et L.153-16 du Code de l'urbanisme, le dossier de PLU sera soumis pour avis :

- à Monsieur le Préfet,
- à Madame la Présidente de la Région Ile de France,
- à Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Essonne,
- à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Val d'Essonne,
- à Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et de l'Industrie,
- à Monsieur le Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat,
- à Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture,
- à Madame la Présidente d'Ile de France Mobilités,
- à Mesdames et Messieurs les maires des communes voisines,
- aux autres organismes qui en auraient fait la demande

**Délibéré par 10 voix pour, 2 abstentions**

**Monsieur DUPRE ne prend pas part au vote**

**Fait à Leudeville le 25 février 2019**

**Le Maire JEAN PIERRE LECOMTE**

